

## Subvention exceptionnelle d'équipement à NEOLIA

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Un local d'une surface brute de 86,15 m<sup>2</sup>, sis au 30 B rue de l'Eglise à Besançon, a été mis à la disposition de la Ville de Besançon par NEOLIA depuis le 16 janvier 2001.

La Ville a mis à disposition ces locaux à l'Association Le Petit Lutin à compter du 15 février 2006 pour ses activités d'animation et de convivialité, mais ils nécessitent des aménagements pour être utilisés conformément à l'objet de l'association.

La Ville a sollicité NEOLIA pour réaliser ces travaux de réhabilitation.

Le coût des travaux (isolation, réfection des sols, chauffage, électricité...) a été chiffré par NEOLIA pour un montant global de 38 012,73 €.

Il est proposé d'attribuer à NEOLIA une subvention de 38 012,73 € pour financer ces travaux.

Cette subvention sera versée sur présentation d'une attestation de fin de travaux, la Ville s'engageant à procéder au paiement de l'intégralité du montant dans un délai d'un mois à compter de la date de réception des travaux.

Il est proposé que compte tenu de cet investissement, le bail entre la Ville et NEOLIA, initialement passé pour une durée d'une année reconductible, soit porté à 10 ans.

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 38 012,73 € sera prélevée au chapitre 204.020.2042.8027 CS 47047.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet,
- d'attribuer à NEOLIA une subvention d'un montant de 38 012,73 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention Ville/NEOLIA pour une location d'une durée de 10 ans.

**«M. Philippe GONON :** Nous voterons positivement ce rapport mais simplement Monsieur le Maire j'aimerais attirer votre attention sur des relations qui semblent un petit peu difficiles entre la Ville et NEOLIA. Le rapport qui nous avait été présenté en commission dernière de janvier sur la cession boulevard Blum à NEOLIA a été retiré à nouveau. Il avait déjà été retiré en Conseil Municipal, et je me souviens qu'à l'automne 2008 nous avons retiré encore un dossier au Chemin des Essarts l'Amour concernant NEOLIA. Il me semble qu'il y a un petit clignotant d'alerte qui s'est allumé dans mon esprit concernant nos relations avec cet organisme.

**M. LE MAIRE :** Soyez sans crainte. Avec NEOLIA on a des discussions franches et on n'est pas forcément obligé d'être d'accord sur tout. Pour les Essarts l'Amour, je crois que nos arguments ont été entendus et c'est un dossier qui est, à mon sens, réglé. C'est vrai que sur le boulevard Blum, on aura l'occasion d'en reparler, nous avons demandé un certain nombre de choses, il y a encore des divergences. Je rencontre régulièrement le Président de NEOLIA, M. TAVERNIER et M. SORDELAY son Directeur Général, mais on n'est pas forcément d'accord sur tout et c'est vrai que nous avons aussi vis-à-vis de nos bailleurs un certain nombre d'exigences. Je les vois prochainement le 27.

Concernant ce rapport-là, vous savez c'est un peu comme pour les Francas. Il y a une association là-bas qui fait un travail fantastique, qui ne demande rien, je vais faire la pub des Petits Lutins, parce que les Petits Lutins je ne sais pas s'ils sont malins mais ils travaillent beaucoup ! C'est un quartier là-bas, avec un ensemble HLM où il n'y a jamais de souci. Il y a un groupe de personnes qui autour de la concierge se réunissent avec Léon COMPAGNE, figure emblématique du quartier des Chaprais. Elles font un travail superbe là-bas. Comme cette association n'a pas de locaux et se réunit chez ses membres, j'ai demandé à NEOLIA de mettre à notre disposition un local qui était vide. NEOLIA a été d'accord et cette association emménage là et c'est le bonheur. Ce sont des gens très bien.

**Mme Martine JEANNIN :** On ne savait pas ce que faisait le Petit Lutin, on vient de l'apprendre.

**M. LE MAIRE :** C'est une association de quartier.

**Mme Martine JEANNIN :** Enfin toujours est-il que cette subvention est une subvention importante, 38 000 € pour faire des gros travaux d'isolation, de chauffage ou d'électricité. Habituellement ce sont les propriétaires des lieux qui prennent en charge ce genre de travaux.

**M. LE MAIRE :** Je vais vous expliquer Madame. D'abord ce n'est pas pour refaire c'est pour faire, car ce local était un garage. Et nous avons le choix entre laisser les Petits Lutins faire leurs réunions dans les cuisines ou trouver effectivement là-bas des crédits pour NEOLIA parce que je rappelle quand même que NEOLIA n'encaisse pas de loyers et met gratuitement à disposition des locaux pour l'Association des Petits Lutins.

**Mme Martine JEANNIN :** Monsieur le Maire, est-ce que vous n'auriez pas pu trouver une autre solution, c'est-à-dire utiliser des locaux vides qui appartiennent à la Ville, mettre plusieurs associations sous le même toit ?

**M. LE MAIRE :** Mais il n'y en a pas Madame ! Est-ce que vous savez Madame JEANNIN où se trouve le local des Petits Lutins ? Certainement pas, je ne vous en fais pas le reproche puisque moi je ne le savais pas. C'est un ensemble HLM où il y a entre 100 ou 150 logements et dans cet ensemble HLM il y a un local vide. On ne va pas aller trouver des locaux ailleurs alors qu'il y en a un là. Je trouve cette remarque fortement déplacée, je vous le dis.

**Mme Martine JEANNIN :** J'ai lu dans un supplément de l'Est Républicain que NEOLIA se place en première entreprise avec 243 M€ de chiffres d'affaire, 3 fois plus que ARMSTRONG BUILDING et 24 fois plus que la plus petite société locale, Société ROUX. Donc NEOLIA se porte bien, elle a quand même des finances.

**M. LE MAIRE :** Savez-vous qui est derrière NEOLIA Madame ?

**Mme Martine JEANNIN :** Non, mais je vais l'apprendre.

**M. LE MAIRE :** C'est PEUGEOT. Ce n'est pas un bailleur social comme Grand Besançon Habitat mais c'est un partenaire de la Ville. Voyez comme c'est compliqué car vous me reprochez presque, je n'ai pas dit que vous le faisiez, d'être trop généreux et M. GONON me disait, peut-être à juste titre, qu'il faudrait renouer des liens avec eux.

**Mme Martine JEANNIN :** Et la collectivité s'est portée plusieurs fois garantes d'emprunts.

**M. LE MAIRE :** Mais Madame le choix que nous avons c'était ou les Petits Lutins n'avaient pas de locaux ou on aidait les Petits Lutins à avoir des locaux.

**Mme Martine JEANNIN :** On ne parle pas de l'association, on se demande pourquoi vous n'avez pas trouvé une autre solution.

**M. LE MAIRE :** Parce qu'il n'y en a pas Madame et vous parlez de chose que vous ne connaissez pas. Allez aux Petits Lutins, allez les voir et vous verrez s'il y a d'autres solutions. Il n'y en a pas. Ça c'est causer quand on ne sait pas parce que vraiment quand je connais ces gens qui sont de conditions modestes, dévoués et qui organisent des spectacles pour les gosses à Noël, qui font un carnaval, des activités pour l'intergénérationnel, des gens qui donnent leur temps, leur argent, tout, cette remarque-là est vraiment déplacée, je vous le dis, très déplacée !

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Monsieur le Maire je suis tout à fait favorable à cette générosité et à cet élan par rapport aux associations qui font un travail formidable mais c'est vrai qu'on est quand même en droit de se poser la question s'il n'y a pas là une fois de plus des possibilités de mutualisation.

**M. LE MAIRE :** Non !

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Les subventions versées à des bailleurs sociaux ne sont quand même pas des subventions qui vont directement aux associations. Donc par rapport à cela...

**M. LE MAIRE :** Mais ce n'est pas une subvention Madame là, on paie...

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** C'est des subventions à NEOLIA pour effectuer des travaux...

**M. LE MAIRE :** On paie des travaux. On aurait dû écrire «paiement des travaux d'équipement du local des Petits Lutins à NEOLIA», c'est cela.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Oui mais si je peux aller jusqu'au bout de mon raisonnement, c'est qu'à force ces petits ruisseaux font de grands fleuves, c'est-à-dire qu'au final ces subventions qui viennent toujours s'additionner les unes aux autres, on pourrait imaginer une autre manière de procéder, à savoir investir dans l'acquisition, c'est la Ville à ce moment-là qui s'investit dans l'acquisition de locaux puisqu'elle n'en dispose pas.

**M. LE MAIRE :** NEOLIA nous les met à disposition gratuitement, pourquoi voulez-vous les acheter ?

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** C'est des locaux qui entreraient quand même dans le patrimoine de la Ville et à ce moment-là les mettre à disposition plutôt que de passer notre temps à subventionner des travaux auprès des bailleurs sociaux.

**M. LE MAIRE :** J'espère que la presse relatera votre opposition, les habitants là-bas seront certainement très intéressés de le savoir. Je pensais que c'est un dossier qui n'allait pas poser de problème en regard de ce que cette association fait. Je ne vous en veux pas, mais allez les voir au moins, vous verrez ce qu'ils font. Madame PEQUIGNOT, on ne va quand même pas acheter à NEOLIA des locaux qu'ils nous ont donnés et pour lesquels ils ne nous demandent que de participer à l'aménagement.

**Mme Catherine GELIN :** Les habitants du quartier des Tilleroyes avaient une association qui s'appelait l'Association de la Colline des Tilleroyes et pendant très longtemps nous avons défendu l'idée d'avoir un garage pour y abriter cette association et cela n'a jamais été fait. Donc aujourd'hui ce quartier n'a pas de local pour son association. Il y a des choses qui sont faites dans certains endroits mais pas dans d'autres. En fait le motif de votre refus pour le garage, c'était la sécurité.

**M. Michel OMOURI** : Est-il possible pour les prochaines fois qu'il y ait une présentation de l'association dans les rapports ?

**M. LE MAIRE** : Non ! Il y a des commissions où vous avez tout loisir de vous renseigner, il y a l'annuaire des associations où tout est indiqué... Je vais vous dire Monsieur OMOURI, quand on est un élu, le meilleur moyen de connaître les associations, c'est d'aller sur place. Là c'est en haut de la rue de l'Eglise».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (2 contre) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

Mme HINCELIN ne prend pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.*